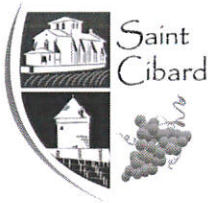


Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt quatre****Le vingt six juillet à dix-huit heures****Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 19/07/2024**Date d'affichage : 19/07/2024**

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé(s) : Mme AUTHIER Brigitte, M. BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr DUGRAND Patrick)

Secrétaire de séance : M. Patrick DUGRAND

En exercice : 09**Présents : 07****Votants : 08****Absent : 00****Excusés : 2**

N° 19-2024

OBJET : REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal. Plusieurs concessions ont été constatées en état d'abandon.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer des emplacements délaissés, le maire a sollicité deux entreprises spécialisées dans ce domaine et a demandé deux devis.

Les deux entreprises sont le « Groupe ELABOR » et l'entreprise CCE France.

Après avoir consulté les deux devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Valide le « Groupe ELABOR » pour effectuer cette mission.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal AMOREAU

